

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 39



N°196

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DÉCEMBRE 2024

L'AN deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19h sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, EMEL Maryse, CHIKHDENE Zayen, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : DA SILVA Solène, NIFEUR Nadège, BOUCHA Safia.

Excusé : GUERRIEN Marc .

Représentés par :

Monsieur José LESERRE
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Marie-Amélie ANQUETIL
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Samuel MARTIN
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Pierre SACK
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Damien BIDAL

OBJET : Subventions allouées aux écoles maternelles et élémentaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre SACK,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant l'avis de la Commission chargée d'examiner les diverses demandes d'aides aux projets pédagogiques initiés par les écoles maternelles et élémentaires et afin de concrétiser leurs initiatives pour l'intérêt que représente ces 25 projets pour les élèves, il convient d'attribuer des subventions à ces écoles pour un montant total de 13 000 € ;

Adoption à l'unanimité par 48 pour , 1 ne prend pas part au vote (Maryse EMEL)

DELIBERE :

ATTRIBUE les subventions pour les projets suivants :

ECOLE ELEMENTAIRE BABEUF

- 500 €, pour le projet « L'eau dans tous ses états »,
- 222,5€, pour le projet « Danse, tracer, danser : d'une trace à l'autre ».

ECOLE ELEMENTAIRE FIRMIN GEMIER

- 200€, pour le projet « Un potager dans la cour ».

ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES

- 433€, pour le projet « Voyage au cœur des mythologies ».

ECOLE ELEMENTAIRE JULES GUESDE

- 850€, pour le projet « Côté cour, côté jardin... »,
- 650€ pour le projet « Le mouvement impressionnisme ».

ECOLE ELEMENTAIRE FRIDA KAHLO

- 498 €, pour le projet « Ouvrir les élèves à la culture et aux arts du spectacle »,
- 540 €, pour le projet « A propos de l'oeuvre »,
- 250 €, pour le projet « Voyage dans le temps »,
- 438€, pour le projet « L'autre notre richesse protégeons-là »,
- 465 €, pour le projet « Un jardin partager ».

ECOLE ELEMENTAIRE EDGAR QUINET

- 400 €, pour le projet « Appropriation de repères culturels »,
- 450€, pour le projet « Partageons nos langues ».

ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MACE

- 100 €, pour le projet « Vers une école fleurie ».

ECOLE ELEMENTAIRE MALALA YOUSAFZAI

- 242 €, pour le projet « De la mémoire à la paix »,
- 350€, pour le projet « Amélioration de la cour de récréation »,
- 250 € pour le projet « Boîte à histoires sonore Bookinou » (PEAC).

ECOLE MATERNELLE ANNE SYLVESTRE

- 150 €, pour le projet « Atelier Cuisine »,
- 150 €, pour le projet « Jardin ».

ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL

- 200 €, pour le projet « Médiation animale »,
- 250€, pour le projet « Au jardin ».

ECOLE MATERNELLE MARC BLOCH

- 200 €, pour le projet « Eveil culinaire »,
- 250 €, pour le projet « L'art du jardinage ».

ECOLE MATERNELLE PERRIN

- 850 €, pour le projet « Jardin pédagogique d'école ».

ECOLE MATERNELLE SAINT-JUST

- 222,5 €, pour le projet « Danse, tracer, danser : d'une trace à l'autre ».

CLASSES RASED

- 3 889 €, pour le projet « Cocon » à destination des élèves à besoins particuliers. Une expérimentation sera réalisée au sein de l'école maternelle DOLTO.

Ces sommes seront versées sur le compte de la coopérative des écoles.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours aux chapitres 65 7382 - 211 (écoles maternelles) et 65 7382 – 212 (écoles élémentaires), pour un total de 13 000 €.

DIT que l'opération sera imputée aux crédits de l'exercice en cours.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente

délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 19/12/24
Accusé en préfecture :
93-219300019-20241212-lmc137861-DE-1-1
Publiée le : 19/12/24
Certifiée exécutoire : 19/12/24

Le Maire,
Karine FRANCKET

